

Milieux

Patrimoine et archéologie

Sommaire



6



Mise en contexte	1
Conception des installations – Patrimoine culturel et archéologique	
Bilan historique	3
Cadre réglementaire et encadrements internes	3
Ampleur et portée des études réalisées	4
Résultats	6
Inventaires	6
Démarche méthodologique	7
Exploitation des installations – Patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec	
Bilan historique	10
Cadre réglementaire et encadrements internes	10
Ampleur et portée des études réalisées	11
Résultats	13
Règles, mesures et critères de protection et de mise en valeur	13
Inventaires du patrimoine bâti et technologique	14
Mesures de conservation et de mise en valeur	18
Les enseignements	20
À retenir	20
À éviter	20
À poursuivre	20
Vocabulaire	21
Bibliographie	22

Pour des raisons historiques, les appellations (noms de lignes et de postes ainsi que vocabulaire méthodologique) et les règles d'écriture utilisées dans cette synthèse sont celles qui figurent dans les sources ayant servi à sa réalisation. Pour plus de précisions, lire l'avant-propos.

Photos de la couverture

En haut : Fouille archéologique en Mauricie

En bas : Tête de câble associée à la tension 4 kV, retirée du poste Atwater en 1996.

Patrimoine technologique d'Hydro-Québec

Photo de l'endos

Église Sainte-Famille, monument historique classé en 1964, faisant partie du site du patrimoine religieux du Vieux Boucherville. L'église et le site figurent au répertoire du patrimoine culturel du Québec.



Logo de la Shawinigan Water
and Power Company apposé sur la façade
du bâtiment de commande
au poste de Trois-Rivières



Mise en contexte

Au cours des années 1960, la Révolution tranquille a entraîné le Québec dans la modernité, accélérant du même coup le phénomène d'urbanisation. Plusieurs villes ont connu un important essor et ont subi des transformations majeures entraînant parfois la disparition ou la modification de bâtiments et d'ouvrages d'une grande qualité architecturale. Durant la décennie suivante, en réaction à ce phénomène et dans la mouvance du retour à la terre et du phénomène hippie, l'intérêt pour le patrimoine québécois s'éveille. On prend tout à coup conscience de la menace qui pèse sur notre héritage collectif. Cette prise de conscience amènera l'État à instaurer des conditions favorables à sa protection.

La mise en vigueur en 1972 de la *Loi sur les biens culturels* (LBC) et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), qui contiennent toutes deux des exigences en matière de protection du patrimoine culturel et archéologique, reflète ces transformations au sein de la société québécoise. Au cours de cette même décennie, la gestion des biens culturels québécois se définit ; le ministère des Affaires culturelles conçoit et développe des outils ainsi que des bases de données qui s'enrichiront par la suite. En 1975, on fonde le Conseil des monuments et sites du Québec ainsi qu'Héritage Montréal afin de promouvoir et de protéger le patrimoine. L'Association des archéologues du Québec voit le jour en 1979.

Afin de répondre aux exigences de la LBC et de la LQE, Hydro-Québec se préoccupe dès les années 1970 du patrimoine culturel et archéologique en intégrant dans ses inventaires les éléments du patrimoine et de l'archéologie répertoriés par le ministère des Affaires culturelles. Avec le développement du complexe La Grande et son intégration au réseau de transport, Hydro-Québec contribue à développer et à enrichir significativement les connaissances et les pratiques de l'archéologie québécoise, laquelle n'en était alors qu'à ses balbutiements.

En 1988, l'Association québécoise pour le patrimoine industriel est fondée, signe d'une préoccupation grandissante au sein de la société québécoise à l'endroit de ce type de patrimoine. Cette association s'intéresse depuis lors à la protection et à la mise en valeur du patrimoine associé aux anciennes entreprises industrielles, dont les compagnies d'électricité. Au même moment, une vague importante de projets de réfection et de réhabilitation des installations d'Hydro-Québec met en évidence la nécessité de mieux connaître le patrimoine bâti et technologique susceptible d'être touché par un démantèlement.

La présente synthèse concerne trois volets du patrimoine : les deux premiers, soit celui du patrimoine culturel et celui du patrimoine archéologique, sont traités en regard des activités de conception, alors que le troisième volet, concernant le patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec, est associé aux activités d'exploitation. Elle aborde le patrimoine immatériel qui, avec la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, aura de plus en plus d'importance.

Patrimoine culturel

Ensemble des éléments protégés en vertu de la LBC, par le gouvernement ou par les municipalités du Québec, qu'il s'agisse de biens immobiliers protégés (bâtiment, structure ou secteur d'immeubles situé dans un secteur protégé (arrondissement, site historique, site du patrimoine)) ou de biens mobilier protégés (bien archéologique, œuvre d'art, bien ethnohistorique, bien relevant du patrimoine documentaire ou des sciences naturelles). Fait aussi partie du patrimoine culturel tout autre élément ou ensemble patrimonial connu faisant l'objet d'une protection en vertu d'autres lois ou règlements ou d'une grande valorisation par certains publics.

Patrimoine archéologique

Ensemble des vestiges et des traces qui peuvent témoigner de l'occupation ou de l'utilisation passée (préhistorique ou historique) d'un territoire par une population humaine.

Patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec

Ensemble des équipements, objets, bâtiments, aménagements paysagers et sites appartenant à Hydro-Québec qui, par leur représentativité ou leur rareté, sont des témoignages de l'évolution sociale, économique ou technologique et qui ont une signification culturelle ainsi qu'une valeur pédagogique.

Patrimoine immatériel d'Hydro-Québec

Ensemble des savoir-faire, connaissances, pratiques et représentations transmis oralement ou gestuellement de génération en génération, faisant partie du patrimoine lié aux activités du domaine de l'électricité et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.



Pointe de flèche

Conception des installations – Patrimoine culturel et archéologique

Bilan historique

Le développement méthodologique en regard du patrimoine et de l'archéologie connaît une évolution accélérée entre les années 1970 et le milieu des années 1980, principalement en raison des grands projets d'aménagements hydroélectriques et du développement du réseau de transport. Au cours des années 1990 et des décennies suivantes, même si d'autres encadrements internes et outils de travail touchant le patrimoine et l'archéologie sont développés, on maintient les façons de faire des années 1980. Les connaissances acquises dans le cadre des divers projets d'Hydro-Québec (méthodologies, bases de données, outils, etc.) facilitent l'étude de ces deux thématiques des évaluations environnementales. On assiste parallèlement au développement des bases de données et des outils du ministère de la Culture.

Cadre réglementaire et encadrements internes

Lois et règlements

Plusieurs lois sont liées à la gestion du patrimoine. La LBC (L.R.Q., c. B-4), adoptée en 1972, visait à protéger, notamment par l'attribution de statuts juridiques, les biens culturels dont la conservation est d'intérêt public. Elle prévoyait de nouvelles dispositions comme la réglementation entourant les fouilles archéologiques. Elle instituait aussi la Commission des biens culturels du Québec, un organisme consultatif qui, d'une part, avisait et conseillait le ministre et, d'autre part, écoutait les préoccupations des citoyens. De plus, elle donnait aux villes le pouvoir de citer des éléments patrimoniaux sur leur territoire. La *Loi sur le patrimoine culturel*, en vigueur depuis octobre 2012, abroge et remplace la LBC. Celle-ci ajoute la notion de patrimoine immatériel et de paysages culturels patrimoniaux, élargit le champ d'action des municipalités locales et modifie certaines règles à l'égard des demandes d'autorisation.

Pour sa part, la LQE, sanctionnée en décembre 1972, est véritablement appliquée en août 1975 lors de l'entrée en vigueur du Règlement général relatif à l'administration de la Loi de la qualité de l'environnement. Cette loi contribue à la protection du patrimoine culturel et archéologique dans le cadre de projets. Elle stipule notamment que le gouvernement peut adopter

des règlements pour déterminer les paramètres d'une étude d'impact sur l'environnement en ce qui concerne l'impact d'un projet sur les sites archéologiques et historiques et les biens culturels, par exemple.

Le 19 décembre 1979, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est adoptée. Cette loi est sans doute la plus étroitement liée à la LBC puisqu'elle contient plusieurs outils permettant la planification de l'aménagement du territoire, dont le schéma d'aménagement et de développement qui doit préciser toute partie du territoire présentant pour la municipalité régionale de comté (MRC) un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. De même, à l'échelle locale, deux types de règlements liés à cette loi encadrent les interventions sur le cadre bâti et complètent la planification de l'aménagement du territoire ainsi que son harmonisation. Il s'agit du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (2002) et la *Loi sur le développement durable* (2006), administrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, couvrent d'autres aspects du patrimoine culturel.

Parmi les lois relevant du gouvernement fédéral, mentionnons la *Loi sur les lieux et monuments historiques du Canada* (L.R.C. (1985), ch. H-4), constituant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, et la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (L.R.C. (1985), ch. 52).

Encadrements internes

Bien qu'il n'y ait aucun encadrement interne spécifique au patrimoine et à l'archéologie pour la réalisation des projets, la directive corporative intitulée *Acceptabilité environnementale et accueil favorable des nouveaux projets, des travaux de réhabilitation et des activités d'exploitation de maintenance* entrée en vigueur en 2000 assure le maintien de l'évaluation environnementale à toutes les étapes de vie d'une installation. L'annexe 2 de cette directive a voulu assurer le respect des éléments environnementaux et des critères contenus dans la *méthode d'évaluation environnementale des lignes et postes de 1990*.



Pour traduire les intentions de la directive corporative dans le cadre de ses propres activités, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) a ensuite élaboré une norme pour traduire les intentions de la directive corporative dans le cadre de ses propres activités. Mise en vigueur en 2005, elle s'intitule *Intégration de l'environnement aux activités liées aux installations de lignes et de postes d'Hydro-Québec TransÉnergie*. D'autres procédures plus spécifiques découlant de ces normes ont été mises au point. (voir la synthèse *Évaluation environnementale*). Elles intègrent les activités nécessaires à la prise en compte du patrimoine et de l'archéologie dans le cadre de tous projets. De plus, la directive sur le patrimoine et la polyvalence aborde brièvement les mesures à prendre à l'égard du patrimoine naturel et archéologique présents sur les propriétés de l'entreprise.

Ampleur et portée des études réalisées

Des années 1970 aux années 2000, quelque 250 études spécialisées relatives au patrimoine culturel et archéologique ainsi qu'au patrimoine bâti et technologique ont été réalisées par Hydro-Québec¹. Moins de 10 % de ces études portent sur des aspects méthodologiques de l'évaluation environnementale, car elles ont en grande majorité été réalisées en complément des études d'impact et des évaluations environnementales menées dans le cadre de projets de lignes et de postes. Quelques autres sont des monographies traitant des installations de transport existantes, soit à l'échelle d'une région, soit pour une installation spécifique. C'est au cours des années 1990, où l'on recense une centaine d'études, que l'entreprise a été la plus prolifique tant sur le plan des études appliquées aux projets que des monographies d'installations.

Années 1970

Au début des années 1970, Hydro-Québec développe son réseau de transport. Pour se conformer aux lois récemment promulguées, elle élabore ses démarches afin de tenir compte du patrimoine culturel et archéologique dans ses projets d'envergure. Ses toutes premières interventions archéologiques débutent en 1974, dans le cadre des ententes biophysiques liant la Société d'énergie de la Baie-James, Environnement Canada et certains ministères québécois. Elles ne touchent alors que les centrales. Dès 1976, les premières études archéologiques dans les corridors des futures lignes du réseau de transport de la Baie-James, aussi

connu sous l'appellation RTBJ, sont entreprises. Elles constituent en quelque sorte des expériences-pilotes pour le développement méthodologique. En s'inspirant des études réalisées dans le cadre des projets de centrales, on développe les méthodes de façon ad hoc relatives aux études archéologiques pour les lignes, projet par projet.

En 1979, la direction Environnement produit le document *Politique et programme de recherches archéologiques*. Basé sur le devis de recherches archéologiques du projet de la Grande rivière de la Baleine, celui-ci établit le programme des inventaires et des fouilles, aux sites des accès, des lignes électriques et des postes. Il constitue en quelque sorte un premier encadrement méthodologique au sein d'Hydro-Québec.

Déjà, les inventaires ne sont réalisés que dans les zones à fort et à moyen potentiel archéologique, et ce, à l'intérieur du corridor retenu lorsque le projet se déroule en deux phases, ou à l'intérieur de la zone d'étude lorsque le projet n'a qu'une seule phase.

Années 1980 et 1990

En 1983, le ralentissement majeur du programme d'équipement d'Hydro-Québec fait en sorte qu'on accorde une plus grande attention au développement méthodologique, dont celui lié au patrimoine et à l'archéologie. Entre autres, on révise et complète la liste des éléments d'inventaire à considérer déjà identifiés dans le *Manuel du service* préparé en 1980 par le service Études de tracé à la lumière des inventaires des sites historiques et archéologiques du ministère des Affaires culturelles. Cet exercice est fait dans le cadre de la conception de la nouvelle couverture cartographique des Éléments environnementaux sensibles à l'implantation d'infrastructures électriques (ÉESIIÉ), dont les premières cartes sont éditées cette même année. Dans la même foulée, le ministère publie de son côté le *Guide explicatif de la procédure et des exigences relatives à une demande de permis de recherche archéologique au Québec*, puis, en 1984, le *Guide de référence archéologique pour la réalisation des études d'impact sur l'environnement relatives aux aménagements linéaires et ponctuels*. Ce dernier vient préciser les points essentiels des études archéologiques tels que les sources potentielles d'impact sur le patrimoine archéologique, les niveaux d'intervention archéologique (aire d'étude, tracé ou emplacement retenu ainsi que bancs d'emprunt),

1. Toutes les études réalisées par Hydro-Québec relatives aux thèmes de la présente synthèse n'ont pas été répertoriées. Cependant, celles qui ont fait l'objet de la présente analyse sont représentatives de l'ensemble des études réalisées.

les types d'intervention archéologique (énoncé de principe, étude de potentiel archéologique, préinventaire et inventaire de terrain). Pour chacun des types d'intervention identifiés, on propose une méthodologie ainsi que les documents à produire et les mesures d'atténuation (p. ex. : fouilles de sauvetage et surveillance archéologique).

Pour donner suite aux diverses exigences du ministère, dont celles du guide de référence archéologique, la direction Environnement produit en 1984 un guide spécifique pour le patrimoine culturel et archéologique des projets de lignes et de postes. Ce guide, intitulé *Méthodologie en localisation – Inventaire et analyse dans le domaine du patrimoine*, est repris peu de temps après, pour l'essentiel, dans le *Guide d'inventaire et d'analyse du patrimoine* (guide 8) de la *Méthodologie d'études d'impact Lignes et Postes* publiée en 1985. Les mêmes considérations sont intégrées dans le corps principal de la *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes* de 1990. Enfin, en 2000, on révise ce guide afin d'intégrer les problématiques liées aux projets de centrales.

Années 2000

Au milieu des années 2000, on documente chacun des éléments environnementaux sensibles relatifs au patrimoine et à l'archéologie dans le répertoire des fiches de référence par milieu afin de normaliser les inventaires de la couverture cartographique d'ÉSIIÉ et de la base géographique d'Hydro-Québec TransÉnergie. Aujourd'hui, ces fiches ont été converties dans une base de données, ce qui en facilite la mise à jour. Elles sont

diffusées sur l'intranet sous l'intitulé *Guide de référence des éléments environnementaux sensibles à l'implantation des infrastructures électriques* (Allard et Létourneau, 2011).

En somme, la presque totalité des études réalisées dans le cadre de projets porte sur le patrimoine archéologique. Le patrimoine culturel étant pris en considération dans les éléments d'inventaire de l'étude d'impact proprement dite, très peu d'études y sont spécifiquement consacrées.

De façon plus précise, dans les années 1970, presque toutes les études répertoriées concernent le patrimoine archéologique et couvrent plusieurs étapes de la démarche archéologique. La majorité est réalisée dans le cadre de projets de lignes sur le territoire de la baie James. À partir des années 1980, on réalise couramment des études de potentiel archéologique (préhistorique et historique) et des inventaires archéologiques dans le cadre des différents projets. Fait à noter, à la fin de cette décennie, on s'intéresse aux enjeux des paysages naturels et bâtis, ainsi qu'à ceux du patrimoine culturel de la vallée du Saint-Laurent dans le cadre du programme d'études sur les effets environnementaux cumulatifs du plan des installations d'Hydro-Québec. Par cette étude, produite en 1989, on cherche à analyser, d'une façon préliminaire et expérimentale, comment ces enjeux environnementaux sont susceptibles de modifier le prochain plan d'équipement d'Hydro-Québec, en regard des équipements tant de production que de transport.



Fouille archéologique dans le cadre du projet de poste de Limoilou à Limoilou – fondations d'un bâtiment

Résultats

Inventaires

Le développement méthodologique s'est d'abord limité au choix des éléments d'inventaire du patrimoine et de l'archéologie les plus importants à considérer sur le plan de la réglementation et de leur valorisation par différents publics ainsi que des éléments disponibles dans les bases de données. Les listes d'éléments d'inventaire sont révisées au fur et à mesure que les réglementations évoluent.

Le premier guide d'inventaire produit par Hydro-Québec qui répertorie des composantes du patrimoine et de l'archéologie est le *Manuel du service* (Hydro-Québec, 1980). Il inclut déjà un large éventail d'éléments encore inventoriés aujourd'hui, tels les biens irremplaçables (p. ex. : maisons historiques), les secteurs ayant une valeur historique nationale (p. ex. : patrimoine rural ou certains circuits touristiques et sites historiques), ainsi que des éléments sensibles à répertorier auprès du ministère de la Culture : sites archéologiques préhistoriques et historiques, arrondissements historiques (actuels et projetés), arrondissements naturels (actuels et projetés), sites historiques, sites naturels, monuments historiques et projets du ministère dans la zone étudiée.

En 1984, dans le guide méthodologique qui encadre la couverture cartographique d'ÉESIIÉ, on fait la liste des éléments sensibles en regard du patrimoine : arrondissements naturels, arrondissements historiques,

sites historiques classés et sites archéologiques connus. S'ajouteront, dans la seconde version de 1986, les sites archéologiques classés ou reconnus et les sites historiques reconnus. Ce sont tous des éléments à inventorier pour la connaissance d'une zone d'étude ou pour une étude préliminaire.

Dans le cas des études détaillées, d'autres éléments d'inventaire s'avèrent nécessaires pour guider le choix d'un tracé ou de l'emplacement d'un poste. Certains ne sont pas répertoriés comme tels dans les bases de données des ministères ou des municipalités, par exemple dans le registre du patrimoine culturel du Québec, mais ils peuvent être identifiés au moyen d'une analyse combinant divers paramètres, par exemple la détermination d'une zone patrimoniale basée sur l'existence d'un circuit touristique ou encore un rang patrimonial en raison de bâtiments présentant des caractéristiques spécifiques d'une époque donnée.

Depuis 1990, les éléments à inventorier ont peu changé. Les listes les plus complètes se retrouvent dans la *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes* de 1990 et dans les fiches de référence sur le patrimoine et l'archéologie que l'on retrouve dans le *Guide de référence des éléments environnementaux sensibles à l'implantation des infrastructures électriques*. Les tableaux 1 et 2 présentent tous les éléments pris en compte dans les évaluations environnementales de projet jusqu'en octobre 2012, date à laquelle la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* est entrée en vigueur.

Tableau 1 : Éléments du patrimoine culturel à inventorier

Élément réglementé	Élément non réglementé mais valorisé
Arrondissement naturel	
Arrondissement historique	
Site historique classé ou reconnu	Circuit ou aire d'intérêt historique ou culturel
Lieu historique national (fédéral)	Ensemble témoin de modes de vie traditionnels
Monument historique classé ou reconnu et aire de protection	Projet de mise en valeur patrimoniale par une MRC ou une municipalité
Monument historique cité (municipalité)	Territoire d'intérêt historique, culturel ou esthétique selon les MRC
Site du patrimoine (municipalité) et lieu patrimonial (fédéral)	

Tableau 2 : Éléments du patrimoine archéologique à inventorier

Élément réglementés	Élément non réglementé mais valorisé
Site archéologique classé ou reconnu	
Site archéologique connu selon l'Inventaire des sites archéologiques du Québec	Zone à potentiel archéologique

Démarche méthodologique

Patrimoine culturel

Il n'y a jamais eu à proprement parler de démarche spécifique pour la prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre des projets de lignes et de postes, si ce n'est l'application des différentes démarches générales d'évaluation environnementale. Dès 1984, toutes les activités de cette méthode, de l'étude préliminaire jusqu'à l'évaluation des impacts, permettaient de traiter adéquatement cette thématique. Il n'en est pas de même pour le patrimoine archéologique.

Patrimoine archéologique

Pour répondre à la problématique du patrimoine archéologique, on a établi une démarche spécifique comportant plusieurs activités précises qui complètent la démarche générale d'évaluation environnementale. Aux inventaires habituels des éléments réglementés et valorisés s'ajoutent quatre autres activités visant à compléter les inventaires et à protéger le patrimoine archéologique :

1. étude du potentiel archéologique ;
2. inventaire des zones à potentiel archéologique ;
3. fouille archéologique ;
4. analyse et mise en valeur du patrimoine archéologique.

Celles-ci sont réalisées dans le cadre de projets et font l'objet de rapports spécifiques. La démarche archéologique est claire, et ses étapes bien définies. L'ampleur et le contenu des études ont grandement varié selon l'envergure des projets et le type de milieu ; toutefois, au fil des années, elles se sont peu à peu uniformisées.

■ Étude du potentiel archéologique

La première étape de la démarche d'évaluation du patrimoine archéologique concernant les lignes et les postes est l'étude du potentiel archéologique dans la zone d'étude ou les corridors et aires d'accueil à l'étude.

La méthodologie préconisée consiste à :

- répertorier tous les sites archéologiques connus, les inventaires et les fouilles déjà réalisés ;
- examiner la documentation générale et facilement accessible concernant l'utilisation passée du territoire ainsi que le milieu écologique (géomorphologie et ressources) ;
- examiner, pour un projet méridional, l'utilisation actuelle des sols et les contraintes que celle-ci pose à la ressource archéologique.

On analyse ensuite ces données en vue de déterminer les zones à exclure, les aires sensibles et les variantes à privilégier, et de formuler des recommandations pour les études subséquentes.

Les études réalisées à partir du milieu des années 1980 illustrent comment les différentes firmes mandatées par Hydro-Québec raffinent leurs démarches pour systématiser et hiérarchiser la détermination du potentiel archéologique. Chaque firme développe ses propres outils de travail et perfectionne sa démarche. Malgré les différentes formes que la démarche a prises, elle demeure, dans son ensemble, multidisciplinaire et fondée sur des données environnementales, biophysiques, ethnologiques, ethnohistoriques et historiques, tout en prenant en considération la présence ou l'absence de sites archéologiques connus.



Artefacts retrouvés lors d'une fouille archéologique

À partir des années 1990, on assiste à une uniformisation de la démarche des études de potentiel archéologique. Toutes les études prennent dorénavant en compte les paramètres suivants :

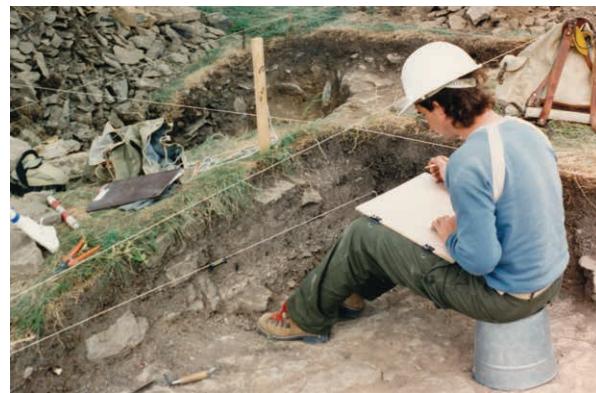
- composantes biophysiques de la zone d'étude ;
- nature et état des dépôts de surface ;
- couvert végétal ;
- topographie et relief ;
- réseau hydrographique (accessibilité aux ressources du milieu) ;
- présence ou absence de sites archéologiques connus ;
- données ethnohistoriques, ethnologiques et historiques ;
- utilisation actuelle des sols et contraintes pour la ressource archéologique (potentiel théorique versus potentiel résiduel).

■ Inventaire des zones à potentiel archéologique

Selon les résultats de l'étude de potentiel archéologique, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un inventaire sur le terrain. À cette occasion, on peut localiser et délimiter les sites archéologiques, prélever des échantillons et en évaluer la signification culturelle et temporelle, ainsi que l'état de conservation et les risques de perturbation. On peut également déclasser des zones à potentiel archéologique préalablement identifiées ou en modifier la superficie.

Définie dès 1985 dans le guide 8 de la *Méthodologie d'études d'impact Lignes et Postes* et appliquée depuis, l'approche préconisée à Hydro-Québec pour la réalisation des inventaires sur le terrain est la suivante :

- évaluation visuelle de la zone étudiée (zones à potentiel archéologique retenues dans l'emprise du tracé ou à l'emplacement du poste) et découpage des unités d'inventaire ;
- observation de la surface pour détecter les traces d'altération ;
- réalisation de puits de sondage en fonction de l'intensité du potentiel ;
- délimitation et évaluation des sites découverts ;
- enregistrement des données sur des fiches conçues à cet effet.



Archéologue sur le terrain



Survol d'une zone à potentiel archéologique le long de la rivière Saint-Maurice dans le cadre du projet de ligne raccordant les centrales Chute-Allard, Rapides-des-Coeurs et Rapide-Blanc.

■ Fouilles archéologiques

La *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes* de 1990 est venue compléter la démarche du guide 8 de la méthodologie de 1985 en incluant les mesures d'atténuation courantes concernant l'archéologie, soit les fouilles ou l'analyse des sites archéologiques et la surveillance environnementale, y compris la surveillance archéologique à réaliser dans le cadre d'un projet.

En effet, lorsque les données recueillies lors des inventaires archéologiques révèlent l'importance scientifique et didactique d'un site et que celui-ci est menacé par un projet de construction, une fouille archéologique peut être envisagée. Cette troisième étape de la démarche, toujours ponctuelle, est toutefois beaucoup moins courante que les études de potentiel et les inventaires.

Aux fins de la surveillance environnementale, on a développé des guides terrain ou des recueils d'interventions pour assurer la prise en compte des mesures d'atténuation courantes et particulières, dont celles liées à l'archéologie.



*Archéologue effectuant une photo-interprétation
d'un site à potentiel archéologique*

■ Analyse et mise en valeur du patrimoine archéologique

L'étape finale concerne l'analyse détaillée du contenu des sites archéologiques fouillés et leur mise en valeur. En effet, il faut analyser et interpréter les informations, artefacts, structures, écofacts et autres mis au jour, qui peuvent être très anciens (préhistoire) ou plus récents (régime français, régime anglais ou ère industrielle) afin d'en comprendre la signification.

Par l'analyse des vestiges (lithiques, céramiques et osseux) et des structures (foyers culinaires, fosses, murs de fondation, etc.), on peut reconstituer l'histoire de l'occupation du site et améliorer ainsi les connaissances quant à la présence humaine sur le territoire.

La mise en valeur se fera principalement par la publication de rapports. Elle peut aussi prendre la forme d'une exposition itinérante ou se faire par d'autres moyens de diffusion.

Patrimoine archéologique et patrimoine naturel sur les propriétés d'Hydro-Québec

En 1999, lors de l'élaboration de la Directive sur le patrimoine et la polyvalence (DIR-23), on a veillé à inclure les critères permettant d'établir la valeur du patrimoine archéologique et du patrimoine naturel présents sur les propriétés d'Hydro-Québec. Bien que ces critères concernent toute activité ou tout projet réalisé sur les propriétés d'Hydro-Québec, ils ont été conçus de façon très similaire à ceux utilisés dans la démarche générale d'évaluation environnementale. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'un développement méthodologique distinct, étant traités tout au long des différentes activités de la méthode d'évaluation environnementale.

Exploitation des installations – Patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec



Couvercle d'un regard de la Montreal Light,
Heat and Power Consolidated

Bilan historique

À la fin des années 1980, il y a un ralentissement majeur des projets de nouvelles installations et de plus en plus d'interventions dans les installations existantes. Le besoin de renforcer le réseau, dont l'instabilité a été révélée par la tempête solaire survenue en 1989, donne lieu à de nombreux projets d'ajout d'équipements dans des postes existants. Également, le constat de la vétusté de certaines installations conduit à la planification de plusieurs projets de réfection. Les premiers projets de réhabilitation ou de réfection se sont faits dans les centrales, y compris leurs postes de départ. Par la suite, d'autres projets de pérennité ont visé plusieurs installations du réseau de transport. La nature des interventions sur ces installations (changement de tension, remplacement d'équipements ou de composants, voire démantèlement partiel ou complet de l'installation) a fait naître des préoccupations à l'égard de la protection et de la conservation du patrimoine bâti et technologique de l'entreprise.

C'est au début des années 1990 qu'on entreprend les premières études destinées à mieux connaître et à protéger le patrimoine bâti et technologique des installations de transport, continuant la démarche entreprise pour les installations de production quelques années plus tôt. Les méthodes développées dans le cadre des inventaires réalisés pour les centrales sont appliquées aux installations de transport. Parallèlement, afin de

conserver et de mettre en valeur les équipements démantelés signalés comme témoins de l'histoire de l'électricité au Québec, Hydro-Québec constitue une collection historique. Plus de 380 objets liés à la technologie du transport de l'électricité y ont été déposés depuis 1996. Devant la difficulté associée à la conservation d'équipements parfois encombrants, on prépare des dossiers documentaires sur ces équipements.

Cadre réglementaire et encadrements internes

Lois et règlements

Plusieurs lois, dont celles mentionnées précédemment, influencent la gestion du patrimoine d'une entreprise telle Hydro-Québec. La LBC (1972) visant à protéger, notamment par l'attribution de statuts juridiques, les biens culturels dont la conservation est d'intérêt public touche certains biens d'Hydro-Québec. En vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* adoptée en 2011 et entrée en vigueur en octobre 2012², les obligations de l'entreprise à l'égard de son patrimoine bâti et technologique sont similaires.

De même, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (1979) permet à une MRC de déterminer toute partie de son territoire présentant pour elle un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. À l'échelle municipale, deux règlements liés à cette loi encadrent les interventions sur le cadre bâti. Il s'agit du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Enfin, la *Loi sur le développement durable* (2006) comporte seize principes visant à intégrer la recherche d'un développement durable dans les sphères d'intervention des organismes du gouvernement, dont Hydro-Québec. L'un de ces principes spécifie la protection du patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, soit un patrimoine qui reflète l'identité d'une société. La loi indique également qu'il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes

2. Date à laquelle est rédigée la présente synthèse.

de rareté et de fragilité qui le caractérisent. On trouve également la *Loi sur les archives* (1977), administrée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui couvre d'autres aspects du patrimoine culturel.

Parmi les lois relevant du gouvernement fédéral, la *Loi sur les lieux et monuments historiques du Canada* peut s'appliquer à certains sites de l'entreprise, leur conférant ainsi une valeur plus élevée.

Encadrements internes

Hydro-Québec dispose de deux encadrements internes touchant son patrimoine bâti et technologique : la politique Notre rôle social et la Directive sur le patrimoine et la polyvalence.

Mise en place en 1998 et révisée en septembre 2009, la politique Notre rôle social précise qu'Hydro-Québec s'engage notamment à ouvrir certaines de ses installations à la population afin de faire connaître ses enjeux, ses technologies ainsi que son patrimoine, et de contribuer au développement récrétouristique régional. Pour bien assumer son rôle de propriétaire corporatif et de gestionnaire éclairé de ressources collectives, elle s'y engage aussi à protéger et à mettre en valeur son patrimoine bâti, technologique et historique.

En 1999, Hydro-Québec émet la Directive sur le patrimoine et la polyvalence (voir la synthèse *Utilisation polyvalente des entreprises*). Elle contient les règles à observer et les mesures à prendre en matière de patrimoine et de polyvalence. Elle vise toutes les activités d'Hydro-Québec susceptibles de toucher le patrimoine bâti et technologique ainsi que le patrimoine archéologique ou naturel de ses propriétés, y compris la vente ou la cession d'actifs, et toute utilisation ou demande d'utilisation polyvalente des propriétés, installations et équipements que gère l'entreprise. De plus, elle inclut les critères pour établir la valeur du patrimoine bâti et technologique ainsi que la valeur des éléments du patrimoine archéologique ou naturel présents sur ses propriétés. Ces critères sont traités à la section Résultats.

Ampleur et portée des études réalisées

Hydro-Québec TransÉnergie dispose d'un vaste parc d'équipements de lignes et de postes témoignant de l'histoire de l'électrification au Québec et de l'évolution du réseau électrique. Certains de ces équipements proviennent des premières compagnies d'électricité qui existaient avant la nationalisation (Shawinigan Water and Power Company, Montreal Light, Heat and Power Consolidated, Gatineau Power Company, etc.).

Les études réalisées sur son patrimoine bâti et technologique sont principalement des inventaires qui dressent le portrait d'installations ciblées en raison de leur ancienneté ou de certaines caractéristiques techniques menacées de disparition du fait de changements technologiques. Ces études inventoriaient des équipements ou bâtiments d'intérêt patrimonial et formulent diverses recommandations destinées à guider les gestionnaires des actifs au moment des travaux de réfection, des remplacements ou des démantèlements.

Dans la première moitié des années 1990, des études régionales touchant le patrimoine bâti et technologique ont été réalisées ou amorcées. À partir de 2005, les inventaires ont porté sur des installations spécifiques. Enfin, amorcée en 2008, une étude visant l'ensemble des bâtiments d'Hydro-Québec, dont les bâtiments administratifs et les bâtiments de postes de transport, est en cours. Elle a permis d'avoir une meilleure connaissance du parc immobilier de l'entreprise et de recueillir l'information nécessaire pour développer un guide de bonnes pratiques à l'égard des interventions sur les bâtiments reconnus comme ayant un intérêt patrimonial.

Dans l'ensemble du corpus traitant du patrimoine bâti et technologique, les études consacrées aux postes dépassent en nombre celles consacrées aux lignes. Parmi ces dernières, une seule a porté sur une ligne souterraine, située aux abords du canal de Lachine. La méthodologie développée s'applique relativement bien aux postes, en particulier aux bâtiments. L'analyse et l'évaluation du patrimoine technologique posent toutefois des difficultés liées à un manque de connaissances sur ce type de patrimoine, et ce, autant pour les lignes que pour les postes.



Poste Adélard-Godbout
(anciennement poste Central) en 1965

Inventaire du patrimoine bâti et technologique

L'une des premières études appliquées au patrimoine bâti et technologique a été amorcée en 1985 sur une installation liée à l'entretien des équipements électriques, notamment de lignes et postes. En prévision de la démolition possible du centre d'entretien électrique (CEE) de Trois-Rivières, construit par la Shawinigan Water and Power Company, et dans la crainte d'une perte irrémédiable du patrimoine bâti et technologique de cette installation ainsi que du savoir-faire technologique qui y était rattaché, on a complété en 1991 plusieurs études dont un dossier archivistique, un inventaire des composantes patrimoniales du centre ainsi qu'une enquête ethnographique auprès d'employés et d'ex-employés. L'année suivante, une étude sur l'histoire du CEE a été publiée. L'ensemble de la démarche visait la formulation de recommandations quant à la conservation d'éléments.

Au tournant des années 1990, Hydro-Québec a entrepris des inventaires régionaux du patrimoine bâti et technologique afin de connaître et d'évaluer son patrimoine en vue d'en assurer la protection et la mise en valeur. L'exercice a porté sur des postes construits avant 1960. La méthode utilisée pour réaliser les inventaires et l'analyse des postes a été calquée sur celle développée préalablement pour les inventaires de centrales. L'exercice le plus complet a été réalisé sur les postes de la région métropolitaine de Montréal (25 postes inventoriés et rapports de synthèse), mais 2 postes désaffectés de la région de Québec ont aussi été inventoriés. Dans d'autres régions, soit seuls les postes de centrale ont été inventoriés, soit la démarche a été interrompue. Quant aux lignes, la réalisation d'une démarche préalable à un inventaire régional a été amorcée pour les lignes de la région de Montréal.

Outre ces inventaires régionaux, on trouve également des inventaires ad hoc de patrimoine bâti et technologique réalisés pour des installations spécifiques de lignes ou de postes dont le démantèlement avait été planifié. Ceux-ci sont venus enrichir l'évaluation environnementale en vue d'atténuer les impacts permanents associés aux interventions sur un bâtiment ou un équipement d'intérêt patrimonial. Par exemple, avant le démantèlement des équipements du vieux poste Guy, on a procédé à un inventaire du patrimoine bâti et technologique. Du côté des lignes, deux études touchant plusieurs lignes dans le secteur de la Mauricie ont été réalisées en prévision de leurs démantèlements éventuels. Enfin, on a réalisé une étude documentaire sur le démantèlement d'un tronçon quadrirame de la ligne à 120 kV Aqueduc-Atwater.

En 2008-2009, on a effectué les inventaires du patrimoine bâti et technologique de cinq postes comptant parmi les plus anciens du parc d'équipements. Enfin, en 2010-2011, un inventaire général des bâtiments a été réalisé sur 65 postes dans le cadre d'un programme d'inventaire plus large portant sur l'ensemble des bâtiments d'Hydro-Québec. Après cet inventaire qui a été consigné dans une base de données, un rapport *Inventaire général des postes d'Hydro-Québec présentant un intérêt patrimonial* a été produit (Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2012). Ce rapport fait état de l'évolution de l'architecture des bâtiments de commande, identifie le patrimoine technologique et évalue de façon préliminaire la valeur patrimoniale des sites de postes et de leurs bâtiments. À la suite de cet exercice, un guide de bonnes pratiques en regard des interventions architecturales sur les bâtiments est en cours de rédaction.



Affiche de la Laurentian Power Company indiquant les risques associés à la haute tension

Conservation et mise en valeur

En vue d'encadrer des aspects spécifiques liés au repérage, à l'inventaire, à l'analyse, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine technologique, on a développé au début des années 1990 un outil intitulé Repérage et inventaire des objets historiques. Plus récemment, on a mis au point une trousse de sensibilisation qui permet de réaliser la première étape du repérage en vue de la conservation et de la mise en valeur des équipements. Elle contient des étiquettes d'identification des objets à protéger et un formulaire intitulé Récupération d'objet désuet ou à être démantelé.

Patrimoine immatériel

À l'enquête ethnographique réalisée au début des années 1990 auprès d'employés et d'ex-employés du CEE citée précédemment s'ajoute une enquête orale réalisée en 1993 auprès de gestionnaires et d'employés ayant participé au développement du savoir-faire en conception de lignes aériennes à très haute tension.

Le patrimoine immatériel a donc fait l'objet d'une brève exploration, qui a conduit à la réalisation, en 1999, d'un document intitulé *Les enquêtes orales à Hydro-Québec : objectifs, méthodes, produits* (Hydro-Québec, 1999b) visant à orienter les façons de mener des enquêtes orales auprès des travailleurs possédant des connaissances et des expertises en regard des équipements, des façons de faire ou du contexte historique d'une installation menacée d'altération ou de disparition.

Également, par l'entremise d'un exercice distinct (Fleury, 1999), basé essentiellement sur les journaux d'entreprise et des entrevues avec des employés et retraités de l'entreprise ou d'autres entreprises privées œuvrant dans le domaine de l'électricité, on a pu retracer l'histoire du transport de l'électricité au Québec du XIX^e siècle à nos jours.

En 2012, avant le démantèlement de quatre pylônes de traversée construits par la Shawinigan Water and Power Company en 1939 et 1949, un document audio-visuel retracant les pratiques d'entretien des équipements très particuliers utilisés pour cette traversée du fleuve Saint-Laurent entre Berthier et Sorel a été réalisé avec un chef monteur.

Cependant, avec la mise en vigueur de la *Loi sur le développement durable* en 2006 et de la *Loi sur le*

patrimoine culturel en 2012, Hydro-Québec doit prendre en compte la protection ainsi que l'identification des traditions et des savoirs. Une méthode globale d'identification et de protection des techniques en voie de disparition doit être développée au sein de l'entreprise. Par exemple, en ce qui concerne Hydro-Québec TransÉnergie, on prévoit documenter à court terme le savoir-faire associé aux métiers de monteur (lignes aériennes) et de jointeur (lignes souterraines).

Résultats

Règles, mesures et critères de protection et de mise en valeur

Jusqu'en 1999, il n'existait pas d'encadrement interne relativement à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec. Toutefois, dès 1984, un rapport intitulé *Hydro-Québec et son patrimoine : une politique d'entreprise* proposait différentes règles à suivre et mesures à prendre (Hydro-Québec, 1984). Par la suite, les différents inventaires du patrimoine bâti et technologique menés entre 1985 et 1995 ont permis la formalisation d'un ensemble de critères d'évaluation de ces patrimoines. Ces différents règles, mesures et critères ont été enchaînés dans la Directive sur le patrimoine et la polyvalence, comme en témoignent les encadrés ci-après tirés de la directive.

Règles et mesures à suivre concernant le patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec

Les règles à suivre concernant le patrimoine sont :

- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et technologique de l'entreprise ;
- assurer la protection et la mise en valeur des éléments du patrimoine naturel ou archéologique présents sur les propriétés de l'entreprise ;
- chercher à mettre en valeur ses actifs en favorisant un juste équilibre entre la rentabilité économique et la rentabilité sociale (bénéfices et intérêt pour la collectivité) ;
- assurer la visibilité et le suivi des mesures de protection et de mise en valeur patrimoniale.

Les mesures à prendre en regard du patrimoine pour les propriétaires des actifs sont :

- se doter d'un plan d'action pour établir la valeur patrimoniale d'un actif immobilier ;
- avant de modifier un actif, s'assurer de ne pas en compromettre la valeur patrimoniale ;
- avant d'entreprendre des travaux de modification, de désaffectation et de démantèlement, ou de se départir d'un bien meuble excédentaire, proposer les objets ayant une valeur patrimoniale au gestionnaire de la collection historique et les lui transférer au besoin ;
- appliquer les règles du calendrier de conservation du patrimoine informationnel associé au patrimoine bâti et technologique ;
- avant la modification, la vente ou la cession de tout actif immobilier, effectuer un examen de son potentiel de mise en valeur à des fins patrimoniales en tenant compte de l'importance de la contribution à l'environnement et à l'essor économique, social et culturel du milieu dans lequel il s'insère ;
- lors de la vente ou de la cession d'un actif dont la valeur patrimoniale est établie, s'assurer que l'acquéreur reconnaît cette valeur patrimoniale et s'engage à la protéger.

Critères pour établir la valeur du patrimoine bâti et technologique :

- la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale de l'élément, p. ex. s'il est classé ou reconnu ou fait partie d'un arrondissement historique en vertu des dispositions de la LBC ou s'il est cité par une municipalité ;
- la valeur de témoignage, notamment en référence à l'ancienneté et à la signification historique ;
- la valeur sociale, c'est-à-dire que le patrimoine bâti et technologique est connu ou utilisé par une collectivité locale, régionale ou nationale ou par des groupes de spécialistes ;
- la valeur pédagogique, c'est-à-dire que le patrimoine bâti et technologique présente un intérêt comme point de comparaison ou comme témoignage ;
- la valeur esthétique ;
- l'état d'authenticité, notamment le maintien de la fonction initiale, l'authenticité des composantes et la qualité des apports et des modifications ;
- le bon état physique de conservation.

Source : Directive sur le patrimoine et la polyvalence, 1999

Inventaires du patrimoine bâti et technologique

À partir des inventaires du patrimoine bâti et technologique réalisés pour des installations de postes et de lignes, il est apparu que ces installations présentaient des différences importantes. Celles-ci sont donc traitées distinctement dans la section qui suit.



Détail du parapet du toit du bâtiment de commandement au poste Rockfield

Postes

L'exercice d'inventaire réalisé pour les postes de la région de Montréal est le plus exhaustif et a, en quelque sorte, campé la démarche et les outils qui s'y rattachent, tous encore d'intérêt aujourd'hui. Il propose en premier lieu une série de critères

permettant, à partir d'un examen global du parc, la sélection des installations à inventorier (voir encadré à la page suivante). Ainsi, 25 postes ont été sélectionnés (17 en service et 8 désaffectés) ; chacun a fait l'objet d'un dossier d'inventaire (archives, photographies, plans, schémas d'exploitation, rapports, dossiers d'équipement, etc.). Par la suite, des visites des installations et des témoignages d'employés ont complété la cueillette des informations qui ont été consignées dans des fiches thématiques traitant des diverses composantes de l'installation (informations générales, caractéristiques du site, des technologies présentes, des bâtiments et de leurs composantes, et évaluation générale). On a saisi le contenu de ces fiches dans une base de données afin d'en faciliter le traitement et la mise à jour. Cette pratique est toujours utilisée. Toutefois, à la différence des inventaires de centrales, il n'y a pas eu d'évaluation comparative ni de classement des installations.

À l'occasion d'une étude réalisée en 2004 dans le cadre du projet de démantèlement du poste Guy, on a repéré les objets technologiques les plus pertinents du point de vue patrimonial ainsi que les caractéristiques intéressantes du bâtiment quant à son potentiel de réutilisation ou de réaffectation. Outre des fiches individuelles sur les équipements, l'étude propose un devis spécifiant les précautions à prendre pour le démantèlement, la manipulation et la conservation des équipements. Avec un tel outil, on peut encadrer concrètement la protection du patrimoine technologique au moment des activités de démantèlement.

Critères pour la sélection des postes à inventorier :

- **Date** : importance historique du poste au plan de l'évolution technologique et architecturale.
- **Tension** : présence d'équipements de faible puissance correspondant à une phase plus ancienne de l'évolution technologique (p. ex : 12-4 kV).
- **Rôle historique** : importance du poste dans l'histoire de l'électrification de la région.
- **Type de poste** : typologie du poste, soit poste entièrement extérieur, intérieur ou intérieur et extérieur.
- **Tension désuète** : présence d'appareils d'origine correspondant à une phase précise de l'évolution technologique.
- **Appareillage unique en service** : appareil ou partie d'appareil original, encore en fonction et qui retient l'attention pour sa rareté et son rôle dans l'évolution technologique de l'appareillage des postes.
- **Appareillage unique hors service** : appareil ou partie d'appareil original, hors service et qui retient l'attention par sa rareté et son rôle dans l'évolution technologique de l'appareillage des postes.
- **Intérêt architectural** : bâtiment ayant un type architectural rare, ayant une caractéristique intéressante (dimension, nature, matériau, techniques décoratives) ou présentant un cachet particulier.
- **Emplacement** : poste situé en milieu urbain à proximité de quartiers résidentiels, facilement accessible, ou en périphérie et présentant un intérêt compte tenu de son rôle historique dans l'électrification de la région.
- **Intégrité** : bâtiment en bon état, ne nécessitant pas de restauration majeure, ayant résisté à l'usure du temps et ayant conservé la grande majorité de ses composantes d'origine.
- **Potentiel de réutilisation** : poste présentant un potentiel de mise en valeur, c'est-à-dire que la dimension ou l'intérêt architectural de son bâtiment se préterait à de nouvelles fonctions, l'appareillage et les installations sont attrayants ou son emplacement stratégique lui assurerait une fréquentation régulière.
- **Appartenance** : les postes démolis ou vendus ne sont pas retenus pour des fins d'inventaire.

Source : Pluram inc., 1992.

À la fin des années 2000, dans le cadre d'une collaboration entre la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, l'Université de Montréal et Hydro-Québec, des inventaires du patrimoine bâti et technologique ont été réalisés pour trois postes (Atwater, Montréal-Est et Trois-Rivières). Une démarche similaire à celle utilisée pour les inventaires régionaux du patrimoine bâti et technologique a été adoptée. Toutefois, en ce qui concerne l'évaluation des bâtiments, les critères inscrits dans la Directive sur le patrimoine et la polyvalence ont été enrichis par ceux du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, qui propose trois familles de critères : associations historiques, architecture et environnement. Alors que la famille de critères Associations historiques (histoire locale, histoire de l'électricité, personnage ou événement marquant) est déjà bien étayée à travers les critères de la Directive sur le patrimoine et la polyvalence, les deux autres familles de critères permettent l'étude d'aspects moins explorés. Ainsi, la famille de critères

Environnement permet la prise en compte de l'environnement physique des postes (aménagement paysager, intégration au secteur et valeur symbolique pour la collectivité), des critères particulièrement importants en milieu urbain, alors que la famille de critères Architecture aborde la conception esthétique d'une construction, critère pertinent pour certaines composantes bâties des postes.

Grâce à l'inventaire amorcé en 2009 sur les divers bâtiments d'Hydro-Québec, qui a inclus 65 postes d'Hydro-Québec TransÉnergie, on a déjà pu documenter l'histoire et les caractéristiques des sites de même que les caractéristiques et les composantes des bâtiments, évaluer le potentiel patrimonial préliminaire des sites et des bâtiments, et formuler un certain nombre de recommandations. L'objectif de la démarche est l'élaboration d'un guide d'interventions architecturales adaptées au parc de bâtiments de l'entreprise.

Lignes

Dès 1993, à la suite des inventaires réalisés sur les centrales et les postes, Hydro-Québec a entrepris la première étape d'un projet visant l'inventaire et l'évaluation patrimoniale des lignes de transport de la région de Montréal. Le rapport faisant état de cette étape exploratoire présente un historique de l'implantation des lignes dans la région montréalaise et de leurs principales composantes technologiques. À partir de ces données, des critères de sélection pour le choix des lignes ou des structures à inventorier ou à évaluer sur le plan du patrimoine ont été élaborés. Cette sélection devait s'effectuer en tenant compte de la présence des éléments suivants : structures témoins de lignes anciennes en exploitation ou désaffectées, structures appartenant toujours à Hydro-Québec, lignes pour lesquelles des documents d'archives existent et lignes possédant des caractéristiques techniques ou historiques d'intérêt.

Toujours en s'inspirant de la démarche adoptée pour les postes et les centrales, on a proposé une fiche d'inventaire découpée en cinq thèmes et adaptée aux caractéristiques technologiques des lignes. Enfin, on a élaboré une série de critères destinés à évaluer le potentiel de mise en valeur des lignes afin de tenir compte à la fois des milieux dans lesquels les lignes sont implantées ainsi que de leur signification historique et sociologique. Ces critères sont liés, d'une part, aux caractéristiques intrinsèques d'une ligne (technologie, valeur historique, esthétique et rareté) et, d'autre part, à ses caractéristiques extrinsèques (intégration dans l'environnement, possibilités et contraintes du site, valeur pédagogique ainsi que potentiel de mise en valeur). Toutefois, les outils proposés (fiches d'inventaire et critères) n'ont pu être mis à l'épreuve dans la région de Montréal, car l'inventaire patrimonial, qui constitue l'étape suivante, n'a jamais pu être réalisé.

Ce n'est qu'en 1996, dans l'*Étude patrimoniale : démantèlement de six lignes à 69 kV et du poste Cité à Shawinigan*, que la fiche d'inventaire a été utilisée pour la première fois (Ethnoscop inc., 1996). Dans cette étude, on a mis au point une série de critères d'évaluation en s'inspirant encore une fois de ceux développés pour les inventaires de centrales. Il en a résulté trois familles de critères et sous-critères : 1) l'état d'authenticité, pour lequel on tient compte de l'intégrité de la ligne et de l'authenticité de ses composantes ; 2) la valeur documentaire établie selon l'ancienneté de la ligne ainsi que sa signification historique ; 3) la valeur comparative en tenant compte de l'envergure de la réalisation, de son caractère innovateur ainsi que de sa valeur de témoignage. Pour chaque sous-critère, un système de notification comportant une échelle de 1 à 5 a été élaboré. En appliquant les critères

proposés aux lignes à l'étude, on a constaté avec étonnement qu'aucune des lignes anciennes étudiées ne présente un grand intérêt patrimonial.

Dans la démarche méthodologique, on s'est buté à une difficulté majeure, soit celle de la discontinuité documentaire relativement à une ligne. En effet, cette discontinuité résulte du fait qu'une ligne porte des appellations différentes selon son cycle de vie (par exemple, désignation d'une ligne d'un poste à un autre en avant-projet, désignation par numéro de circuit lors de l'exploitation, renumérotation des circuits lors de modifications au réseau, etc.). Elle s'explique aussi par le fait que les modifications et les travaux entrepris sur une ligne (changement ponctuel de pièces de quincaillerie, de composantes de supports — voire des supports eux-mêmes —, changement ou reconstruction sur une section de ligne ou sur la totalité d'une ligne) ne sont pas consignés de façon constante et identique sur les plans tel que construit (TQC), c'est-à-dire des plans conformes à l'exécution, ou dans les bases de données de maintenance. De ce fait, le caractère changeant de l'objet technologique « ligne » rend difficile la reconstitution de l'historique d'une ligne de sa conception jusqu'à la fin de sa vie utile. Ceci a également rendu ardue son évaluation patrimoniale, principalement en ce qui concerne les sous-critères liés à l'authenticité, soit l'intégrité de la ligne et l'authenticité de ses composantes. De plus, l'utilisation de la fiche d'inventaire s'est révélée inadéquate dans l'étude des démantèlements de lignes à 69 kV. Par ailleurs, la comparaison de lignes ou de segments de lignes s'est avérée impossible.



Pylônes jumeaux de la traversée fluviale Sorel-Berthier, construits par la Shawinigan Water and Power Company en 1939 et 1949

Une ligne de transport est en effet une infrastructure linéaire qui se déploie sur de nombreux kilomètres et qui comporte des composantes dont l'intégrité est régulièrement altérée en raison des remplacements associés à son entretien et à des reconfigurations du réseau. Ces éléments font en sorte que la ligne actuelle peut différer grandement de celle construite à l'origine, tant du point de vue de son emplacement que du point de vue technique. De plus, la documentation qui permettrait de suivre l'évolution de l'objet patrimonial « ligne » est lacunaire et inégale. Ainsi, la pertinence d'utiliser des fiches thématiques très détaillées est remise en question, tout comme celle de l'utilisation des critères calqués sur ceux conçus pour les postes et les centrales.

Les conclusions de cette première étude ont été corroborées par une seconde étude intitulée *Étude de cadrage des lignes de transport et de répartition historiques dans la région Mauricie* menée l'année suivante (Ethnoscop inc., 1997). Cette dernière propose de réorienter le développement méthodologique relatif à l'intérêt patrimonial des lignes en utilisant une approche basée sur le concept d'axes structurants qui permettraient de mettre en relation le développement du réseau électrique avec l'évolution et le développement d'une région et de ses paysages, l'occupation du territoire ainsi que les mouvements d'urbanisation et d'étalement urbain. Une telle approche constitue une avenue intéressante pour comprendre, du point de vue historique, comment l'implantation d'une ligne de transport peut influencer la morphologie et la structure du territoire et, de ce fait, l'occupation du sol.

La grande majorité des études réalisées sur le patrimoine bâti et technologique, autant pour les lignes que pour les postes, concluent que le manque de connaissances sur le patrimoine technologique rend difficiles l'identification et l'évaluation comparative d'éléments technologiques d'intérêt patrimonial exceptionnel. Par conséquent, la gestion du patrimoine technologique, y compris les décisions relatives à sa conservation, son interprétation ou sa mise en valeur, s'avère compliquée et limitée. Devant ces difficultés et ces restrictions, des pistes de recherches ont d'abord été formulées en 1992 à propos des postes dans la *Synthèse de l'inventaire du patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec (postes de la région Maisonneuve)*, puis, en 1997, à propos des lignes dans l'*Étude de cadrage des lignes de transport et de répartition historiques dans la région Mauricie*. Certaines de ces pistes se rejoignent et indiquent qu'il faudrait améliorer notre connaissance des technologies associées au transport

de l'électricité afin de pouvoir repérer avec plus de précision les équipements témoignant d'une époque, d'un procédé ou d'un fabricant particulier et susceptibles de présenter un potentiel de conservation et de mise en valeur. De plus, en incorporant les informations à caractère historique concernant les ouvrages et équipements, les compagnies d'électricité et le développement des réseaux régionaux, on pourrait mieux saisir l'évolution de la dynamique d'électrification d'un territoire spécifique. Dans le cadre de deux exercices récents, on a pu pallier à certaines lacunes en élargissant la recherche documentaire avec l'utilisation de données diversifiées provenant du centre d'archives, de la banque d'images, ainsi que de divers centres de documentation de l'entreprise. Grâce à toutes ces informations supplémentaires, on a pu compléter les fiches thématiques et obtenir un portrait plus complet des installations à démanteler.



Support à treillis de la ligne Québec-La Reine érigé en 1928 par la Quebec Power Company

Patrimoine immatériel

Les documents d'archives, les enquêtes orales et les témoignages de travailleurs contribuent à enrichir la connaissance sur le patrimoine bâti et technologique, mais également sur le patrimoine immatériel. Les études portant sur ce dernier, un champ en émergence, sont peu nombreuses. Toutefois, dès les premières études à propos du CEE de Trois-Rivières et de l'aménagement hydroélectrique de Beauharnois, l'inventaire a été complété par une enquête ethnographique méthodique, qui a contribué à documenter le savoir-faire associé à ces installations.

De façon plus formelle, reprenant une démarche très similaire à celle utilisée pour l'étude sur le CEE, un document publié en 1999 présente une démarche méthodologique d'enquêtes orales dont les premiers objectifs sont de caractériser la culture d'entreprise, de connaître l'évolution des pratiques de travail et du savoir-faire, de documenter des installations, des équipements et des objets historiques, et enfin de documenter et d'enrichir les archives historiques.



*Centrifugeuse
du poste Paigan conservée
dans la collection historique
d'Hydro-Québec*

Mesures de conservation et de mise en valeur

Au fil du temps, afin d'atténuer les impacts des démantèlements d'équipement ou de bâtiment sur le patrimoine de l'entreprise, on a ciblé diverses mesures pour conserver, documenter ou mettre en valeur ces équipements ou bâtiments.

En ce qui a trait à la mise en valeur des bâtiments de postes et des sites sur lesquels ils sont implantés, le document synthèse de l'inventaire du patrimoine bâti et technologique réalisé pour les postes de la région montréalaise apporte quelques propositions. On y recommande de respecter l'architecture des bâtiments au moment des interventions et des travaux d'entretien. On y suggère également, dans les cas de démantèlement de poste, d'évaluer la pertinence de réaffecter les bâtiments et les sites pour d'autres besoins de l'entreprise ou pour des tiers. Si la réaffectation est possible, il faut l'effectuer en tenant compte du milieu d'implantation et de l'architecture du bâtiment d'origine (et de celle des autres bâtiments s'il y a lieu), tout en recherchant une cohérence dans les aménagements afin de créer un ensemble harmonieux. Toutefois, d'après l'expérience acquise, il importe d'avoir très tôt un projet concret de réutilisation afin de ne pas laisser les bâtiments à l'abandon en attendant une éventuelle réaffectation et d'éviter les coûts récurrents d'entretien d'un actif inutilisé.

Devant le besoin de conserver et de mettre en valeur ses équipements, Hydro-Québec a d'abord constitué une collection historique (équipements, appareils, outils, meubles, véhicules, etc.). Gérée par l'entreprise, cette collection réunit des objets illustrant l'histoire d'Hydro-Québec et des technologies de l'électricité conformément à des normes et des pratiques muséales reconnues en matière de conservation, de recherche et de diffusion.

Grâce à l'outil méthodologique nommé Repérage et inventaire des objets historiques développé au début des années 1990, on peut identifier et décrire très précisément des objets technologiques présentant un intérêt patrimonial afin de les documenter ou de les entreposer pour conservation. Cet outil a été utilisé pour documenter les objets historiques d'Hydro-Québec TransÉnergie versés à la collection historique, mais des lacunes importantes dans la conservation des documents d'origine et dans les connaissances des technologies du transport d'énergie restreignent l'information servant à alimenter la base de données de cette collection. Les pièces conservées dans la collection historique peuvent ensuite être mises en valeur dans le cadre d'expositions, soit dans des immeubles ou des lieux appartenant à Hydro-Québec ou dans des centres d'interprétation ou des musées qui en font la demande. Plus récemment, en vue de documenter les objets versés à la collection historique, un aide-mémoire simplifié pour la récupération d'objets désuets ou à être démantelés a été élaboré et inclus à une trousse de sensibilisation sur le patrimoine et permet également de documenter les objets versés à la collection historique.

Pour pallier la difficulté que pose la conservation de certains équipements trop volumineux, d'autres avenues ont été mises de l'avant. Ainsi, on peut constituer un dossier documentaire, photographique ou audiovisuel afin de documenter, caractériser et décrire l'objet qui pourra être étudié ou mis en valeur ultérieurement. À titre d'exemple, dans le cadre du démantèlement d'un tronçon quadrirterne de la ligne Aqueduc-Atwater (2004) et du démantèlement du poste de Beauharnois-Est (2009), des dossiers documentaires ont été constitués. Aussi, lors du démantèlement d'un disjoncteur au poste de Bryson (2008), on a réalisé un tournage afin de témoigner de l'évolution technologique. En 2012, on a filmé le vieux bâtiment de commande du poste de Saint-Maxime, à Longueuil, et le bâtiment « B » du site Vanier, à Québec, avant leurs démantèlements respectifs.

Dans le but de consigner les connaissances acquises au fil des années et d'intégrer les efforts visant à contribuer plus efficacement à la conservation du patrimoine bâti et technologique, on a entrepris en 2010 un exercice de normalisation des exigences concernant le patrimoine dans le cadre des travaux de réfection, de rénovation ou de démantèlement.



*Photo d'archives : équipe à l'œuvre
au poste Charland à 120-25 kV*

LES ENSEIGNEMENTS

À RETENIR

Conception des installations – Patrimoine culturel et archéologique

- Le développement méthodologique relatif au patrimoine culturel et archéologique a été fait de manière à éviter les impacts au moment du choix du tracé de ligne et de l'emplacement de poste.
- Dans le *Guide d'inventaire et d'analyse du patrimoine* ainsi que dans le *Guide de référence des éléments environnementaux sensibles à l'implantation des infrastructures électriques*, on a bien identifié et défini les éléments sensibles relatifs au patrimoine culturel et archéologique.
- La méthode d'inventaire et d'analyse est bien rodée depuis le milieu des années 1980 ; celle-ci a été développée selon les orientations du ministère des Affaires culturelles de cette époque. Elle n'a jamais été remise en question depuis et est toujours appliquée. Elle répond aux besoins d'Hydro-Québec et aux attentes des autorités réglementaires.
- Hydro-Québec a largement contribué à enrichir la connaissance archéologique du Québec par l'entremise de ses divers projets.

Exploitation des installations – Patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec

- Les inventaires du patrimoine bâti et technologique réalisés ont contribué à ce qu'on puisse esquisser un portrait d'ensemble des installations, identifier celles ayant un intérêt patrimonial et formuler des recommandations quant à leur conservation ou leur mise en valeur.
- Grâce aux synthèses historiques et aux inventaires régionaux des installations, on peut mieux comprendre le développement et l'histoire de l'électricité, et contribuer au développement de l'histoire régionale.
- Les documents d'archives, les enquêtes orales et les témoignages de travailleurs enrichissent la connaissance sur le patrimoine technologique associé au réseau de transport de l'électricité, à sa maintenance et à son exploitation.

À ÉVITER

Exploitation des installations – Patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec

- Modifier les bâtiments dans les postes sans tenir compte de leurs caractéristiques architecturales et de leur intérêt patrimonial.
- Conserver un bâtiment sans qu'il n'y ait un projet concret de réutilisation.
- Laisser à l'abandon des bâtiments ou des sites d'intérêt patrimonial désaffectés en attente de réutilisation.
- Démanteler un équipement désuet et l'envoyer au surplus d'actif sans en évaluer le potentiel patrimonial.
- Réaliser les inventaires patrimoniaux de lignes en calquant les méthodes utilisées pour les postes et les centrales.

À POURSUIVRE

Conception des installations – Patrimoine culturel et archéologique

- Revoir les éléments d'inventaire et au besoin le développement méthodologique pour tenir compte de l'orientation et des exigences de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*.

Exploitation des installations – Patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec

- Favoriser la réalisation de monographies techniques sur les équipements et la technologie du domaine du transport de l'électricité ainsi que de monographies régionales sur l'histoire du transport de l'électricité.
- Dans le cadre des projets de démantèlement, poursuivre la réalisation des évaluations patrimoniales des installations ciblées.
- Poursuivre les inventaires du patrimoine bâti et technologique des installations présentant un intérêt du point de vue de l'architecture de leurs bâtiments, des technologies ou de leur histoire.
- Proposer tout équipement démantelé présentant un intérêt patrimonial à la collection historique d'Hydro-Québec.
- Revoir les critères d'évaluation des équipements, en particulier en ce qui a trait aux lignes.
- Poursuivre les inventaires patrimoniaux de lignes en explorant, dans la mesure du possible, l'application de la notion d'axes structurants du territoire afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation du territoire.
- Favoriser le développement et l'utilisation des enquêtes orales pour documenter le patrimoine bâti et technologique, en particulier concernant les savoir-faire et les technologies en désuétude.

Vocabulaire³

Arrondissement historique : Au sens de la *Loi sur les biens culturels*, un territoire, une municipalité ou une partie d'une municipalité désignés comme tels par le lieutenant-gouverneur en conseil en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques qu'on y trouve.

Arrondissement naturel : Au sens de la *Loi sur les biens culturels*, un territoire, une municipalité ou une partie d'une municipalité désignés comme tels par le lieutenant-gouverneur en conseil en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle.

Bien archéologique : Au sens de la *Loi sur les biens culturels*, « tout bien témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique ».

Bien culturel : Au sens de la *Loi sur les biens culturels*, « une œuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou un site archéologique... ». Autrement dit, il s'agit de tout phénomène ou manifestation matériel — unité de paysage, immeuble, objet mobilier — témoignant d'un apport culturel à la suite de la présence ou de l'activité de l'homme à une époque plus ou moins reculée.

Classé (bien culturel) : Statut juridique auquel le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine peut avoir recours vis-à-vis d'un bien culturel ou d'une partie d'un tel bien — qu'il soit du domaine public ou privé — pour en assurer la sauvegarde et favoriser la mise en valeur.

Mise en valeur à des fins patrimoniales : Toute action visant à rendre une propriété, un équipement ou une installation d'Hydro-Québec ayant une valeur patrimoniale accessible à tout type de public au moyen d'aménagements, d'une remise en état ou d'un programme d'interprétation.

Monument historique : Au sens de la *Loi sur les biens culturels*, un « immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture », la notion d'intérêt historique ayant bien sûr une acceptation large (événementielle, ethnologique, etc.).

Patrimoine bâti et technologique : Ensemble des équipements et leurs vestiges, objets, bâtiments, aménagements paysagers et sites qui, par leur représentativité ou leur rareté, sont des témoignages de l'évolution sociale, économique ou technologique et qui ont une signification culturelle ainsi qu'une valeur pédagogique.

Patrimoine immatériel : Au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*, « les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public ».

Patrimoine naturel : Milieux dont les composantes ont été peu ou pas modifiées par l'homme au cours des dernières décennies et recherchées pour leur rareté, leur représentativité, leur intégrité et leur caractère spectaculaire. (Directive sur le patrimoine et la polyvalence)

Reconnu (bien culturel) : Statut juridique auquel le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine peut avoir recours vis-à-vis d'un bien culturel ou d'une partie d'un tel bien — qu'il soit du domaine public ou privé — pour en assurer la conservation.

Site archéologique : Au sens de la *Loi sur les biens culturels*, « lieu où se trouvent des biens archéologiques ».

3. Plusieurs de ces termes s'appuient sur les définitions de la *Loi sur les biens culturels* de 1972. Un nouveau vocabulaire devra être établi pour l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel*, en vigueur depuis octobre 2012.

Bibliographie

Études et documents d'Hydro-Québec

- AECOM TECSULT INC. 2010a. *Centrale et poste de Drummondville. Inventaire du patrimoine bâti et technologique.* Préparé pour Hydro-Québec. 105 p. et ann.
- AECOM TECSULT INC. 2010b. *Centrale et poste de la Chute-Hemmings. Inventaire du patrimoine bâti et technologique.* Préparé pour Hydro-Québec. 133 p. et ann.
- ALLARD, L., et H. LÉTOURNEAU. 2011. *Guide de référence des « Éléments environnementaux sensibles à l'implantation des infrastructures électriques ».* Montréal. Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOLOGIE ILLIMITÉE INC. 1983a. *Étude de potentiel et inventaire archéologiques du tracé de ligne de transport d'énergie Nicolet-des Cantons-Nouvelle-Angleterre.* Rapport final. Cahier I : texte. Préparé pour Hydro-Québec. 77 p.
- ARCHÉOLOGIE ILLIMITÉE INC. 1983b. *Étude de potentiel et inventaire archéologiques du tracé de ligne de transport d'énergie Nicolet-des Cantons-Nouvelle-Angleterre.* Rapport final. Cahier II : fiches techniques. Préparé pour Hydro-Québec. Non paginé.
- ARCHÉOLOGIE ILLIMITÉE INC. 1983c. *Étude de potentiel et inventaire archéologiques du tracé de ligne de transport d'énergie Nicolet-des Cantons-Nouvelle-Angleterre.* Rapport final. Cahier III : catalogue des photographies. Préparé pour Hydro-Québec. Non paginé.
- ARCHÉOTEC. 1983a. *Inventaires archéologiques des lignes RTBJ 1976-1981 : Analyse des résultats et bilan : Volume 1.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1983b. *Inventaires archéologiques des lignes RTBJ 1976-1981 : Analyse des résultats et bilan : Volume 2 : Annexe 1 : Sites archéologiques.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1983c. *Inventaires archéologiques des lignes RTBJ 1976-1981 : Analyse des résultats et bilan : Volume 3 : Annexe 1 : Sites archéologiques* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1981a. *Complexe La Grande : phase 2. Ligne de transport d'énergie à 315 kV, LG-4-Brisay (tronçon LG-4-LA-1) et route d'accès à LA-1 : inventaire archéologique.* Préparé pour la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ). 83 p.
- ARCHÉOTEC. 1981b. *Ligne de transport d'énergie à 315 kV. LG-4-Brisay : Pré-inventaire archéologique : Rapport final.* Préparé pour la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ). 71 p.
- ARCHÉOTEC. 1980a. *Complexe La Grande : phase 2. Ligne de transport d'énergie à 315 kV, LG-4-Brisay : pré-inventaire archéologique.* Rapport final. Préparé pour la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ). 23 p.
- ARCHÉOTEC. 1980b. *Relevés archéologiques sur le segment 9101 de la ligne à 315-kV Figuery-Lebel : rapport final.* Préparé pour Hydro-Québec. 14 p.
- ARCHÉOTEC. 1979a. *Réseau de transport d'énergie 735 kV, lignes 4 et 5 et route d'accès : Tronçon Albanel-Chibougamau : Étude de l'impact archéologique. Volume 1 : Cahier synthèse.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1979b. *Réseau de transport d'énergie 735 kV, lignes 4 et 5 et route d'accès : Tronçon Albanel-Chibougamau : Étude de l'impact archéologique. Volume 2 : Tronçon Albanel-Chibougamau.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1979c. *Réseau de transport d'énergie 735 kV, lignes 4 et 5 et route d'accès : Tronçon Albanel-Chibougamau : Étude de l'impact archéologique 1979. Volume 3 : Diapositives.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1979d. *Réseau de transport d'énergie 735 kV, lignes 4 et 5 et route d'accès : Tronçon Lemoyne-Albanel : Étude de l'impact archéologique. Volume 1 : Cahier synthèse.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1979e. *Réseau de transport d'énergie 735 kV, lignes 4 et 5 et route d'accès : Tronçon Lemoyne-Albanel : Étude de l'impact archéologique. Volume 2.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1979f. *Réseau de transport d'énergie 735 kV, lignes 4 et 5 et route d'accès : Tronçon Lemoyne-Albanel : Étude de l'impact archéologique. Volume 3 : Diapositives.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1978. *Lignes de transport d'énergie 735 kV : Nemiscau-Albanel-Chibougamau-Chamouchouane : Étude de l'impact archéologique 1978.* Préparé pour Hydro-Québec. 4 vol.
- ARCHÉOTEC. 1977a. *Étude d'impact archéologique : 3^e ligne 735 kV, Réseau de transport d'énergie de la Baie James.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- ARCHÉOTEC. 1977b. *Étude d'impact archéologique : 3^e ligne 735 kV, Réseau de transport d'énergie de la Baie James : Rapport préliminaire.* Préparé pour Hydro-Québec. 32 p.

- ARCHÉOTEC. 1977c. *Étude d'impact archéologique. Réseau de transport d'énergie de la Baie-James, 3^e ligne (été 1977). Tronçon Abitibi-La Vérendrye.* Cahier 3. Préparé pour Hydro-Québec. 160 p.
- ARCHÉOTEC. 1977d. *Étude d'impact archéologique : 3^e ligne (été 1977). Cahier 2. Tronçons : LG-2-Chissibi, Lemoyne-LG-4, Radisson-Nemiscau, Nemiscau-Abitibi.* Hydro-Québec. 93 p.
- ARKÉOS INC. 1982. *Étude de potentiel et inventaire archéologique sur le tracé de la 4^e ligne : Chamouchouane-Saguenay et sur la ligne Saguenay-La Baie.* Préparé pour Hydro-Québec. 81 p.
- ARKÉOS INC. 1981a. *Étude de potentiel et inventaire archéologique sur le tracé des 4^e et 5^e lignes : Tronçon Chibougamau-Chamouchouane, RTBJ (Nouvelles variantes) : Rapport final.* Préparé pour Hydro-Québec. 49 p.
- ARKÉOS INC. 1981b. *Inventaire archéologique sur l'emplacement des camps de construction pour le RTBJ, 4^e et 5^e lignes.* Préparé pour Hydro-Québec. 59 p.
- BERGERON GAGNON INC. 1992. *Étude de la valeur patrimoniale du Centre d'entretien électrique de Trois-Rivières : histoire du Centre d'entretien de Trois-Rivières.* Préparé pour Hydro-Québec. 107 p. et ann.
- BERGERON GAGNON INC. 1991a. *Étude de la valeur patrimoniale du Centre d'entretien électrique de Trois-Rivières : Dossier archivistique. Volume 1 : Inventaire des composantes patrimoniales.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- BERGERON GAGNON INC. 1991b. *Étude de la valeur patrimoniale du Centre d'entretien électrique de Trois-Rivières : Dossier archivistique. Volume 2 : Enquête ethnographique.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- BOURQUE, H. 2009. *Poste de Beauharnois-Est. Inventaire du patrimoine bâti.* Préparé pour Hydro-Québec. 48 p. et ann.
- CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI. 2012. *Inventaire général des postes d'Hydro-Québec présentant un intérêt patrimonial.* Préparé pour Hydro-Québec. Pag. multiple.
- CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI. 2010. *Les édifices administratifs d'Hydro-Québec à intérêt patrimonial. Version préliminaire.* Préparé pour Hydro-Québec. Pagination multiple.
- CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI. 2009a. *Inventaire patrimonial du poste de Montréal-Est.* Préparé pour Hydro-Québec. 77 p. et ann.
- CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI. 2009b. *Inventaire patrimonial du poste Atwater.* Préparé pour Hydro-Québec. 80 p. et ann.
- CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI. 2009c. *Inventaire patrimonial du poste de Trois-Rivières.* Préparé pour Hydro-Québec. 79 p. et ann.
- CÔTÉ CYR, C. 2012. *Étude patrimoniale de la traversée fluviale Sorel-Berthier – Rapport final.* Préparé pour Hydro-Québec. 14 p. et ann.
- ETHNOSCOP INC. 1997. *Étude de cadrage des lignes de transport et de répartition historiques dans la région Mauricie.* Préparé pour Hydro-Québec. 73 p. et ann.
- ETHNOSCOP INC. 1996. *Étude patrimoniale : démantèlement de six lignes à 69 kV et du poste Cité à Shawinigan.* Préparé pour Hydro-Québec. 40 p. et ann.
- ETHNOSCOP INC. 1993. *Inventaire du patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec – Région Maisonneuve : lignes de transport. Synthèse et évaluation.* Préparé pour Hydro-Québec. 108 p. et ann.
- ETHNOSCOP INC. 1992a. *Réaménagement des centrales du complexe de Shawinigan, avant-projet : poste de départ-centrale de Shawinigan-2. Étude d'impact sur les composantes patrimoniales.* Préparé pour Hydro-Québec. 14 p.
- ETHNOSCOP INC. 1992b. *Traversée fluviale à 120 kV entre Trois-Rivières et Moras-de Nicolet : étude de l'évolution historique et de la valeur patrimoniale des équipements.* Préparé pour Hydro-Québec. 67 p. et ann.
- ETHNOSCOP INC. 1983a. *Étude de potentiel et inventaire archéologique de la ligne Lac Robertson-Blanc-Sablon (161 kV) tronçon ouest. Volume 1 : rapport final.* Préparé pour Hydro-Québec. 198 p.
- ETHNOSCOP INC. 1983b. *Étude de potentiel et inventaire archéologique de la ligne Lac Robertson-Blanc-Sablon (161 kV) tronçon ouest. Volume 2 : rapport final, annexes.* Préparé pour Hydro-Québec. 235 p.
- ETHNOSCOP INC. 1983c. *Étude de potentiel et inventaire archéologique de la ligne Rivière-du-Loup-Madawaska (315 kV) : rapport final. Projet d'interconnexion avec le Nouveau-Brunswick.* Préparé pour Hydro-Québec. 128 p.
- ETHNOSCOP INC. 1982. *Étude de potentiel et inventaire archéologiques, Lebel-Matagami. Ligne à 120 kV. Rapport final.* Préparé pour Hydro-Québec. 128 p.

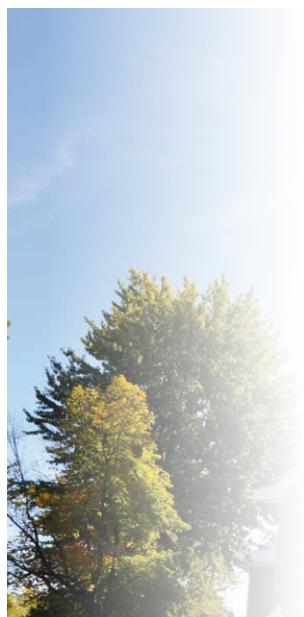
- FERDAIS, M. 1984. *Méthodologie en localisation – Inventaire et analyse dans le domaine du patrimoine*. Hydro-Québec. Montréal. Hydro-Québec. 31 p. et ann.
- GROISON, D. 1977a. *Étude d'impact archéologique : Réseau de transport d'énergie de la Baie James, 3^e ligne (été 1977). Cahier 1*. Préparé par Archéotec pour Hydro-Québec. 38 p. et ann.
- GROISON, D. 1977b. *Réseau de transport d'énergie de la Baie James et étude d'impact archéologique*. Préparé par Archéotec pour Hydro-Québec. 5 vol.
- HARNOIS, M. 2006. *Inventaire du patrimoine bâti et technologique du poste Guy*. Préparé par Technoculture inc. pour Hydro-Québec. 107 p.
- HARNOIS, M., et A. BURROUGHS. 2001. *Boucle du centre-ville de Montréal. Démantèlement du tronçon quadrirterne de la ligne à 120 kV Aqueduc-Atwater. Dossier documentaire : Justification du projet, rôle d'un dossier documentaire, origine de la ligne Les Cèdres-Atwater, recherche documentaire, relevé iconographique*. Préparé par Technoculture inc. pour Hydro-Québec. 29 p. et ann.
- HYDRO-QUÉBEC. 2012 (mise à jour régulière). *Inventaire patrimonial des composantes architecturales et technologiques*. Montréal. 1233 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2000. *Guide d'inventaire et d'analyse du patrimoine*. Montréal. 12 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1999. *Les enquêtes orales à Hydro-Québec : objectifs, méthodes, produits*. Montréal. 39 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1991a. *Poste de Rosemont – Intérêt patrimonial et potentiel de mise en valeur*. Montréal. 35 p. et ann.
- HYDRO-QUÉBEC. 1991b. *Repérage et inventaire des objets historiques*. Montréal. p. 113-147.
- HYDRO-QUÉBEC. 1990. *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes. 1. Démarche d'évaluation environnementale. 2. Techniques et outils*. Montréal. 322 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1985a. *Bilan de dix années d'études à la direction Environnement d'Hydro-Québec*. Montréal. 359 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1985b. *Méthodologie d'études d'impact Lignes et Postes*. Montréal. Pag. multiple.
- Hydro-Québec. 1984. *Hydro-Québec et son patrimoine : une politique d'entreprise*. Montréal. 152 p. et ann.
- HYDRO-QUÉBEC. 1982. *Complexe Grande-Baleine : Études d'environnement. Document synthèse N° 18 : Le patrimoine archéologique*. Montréal. 21 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1980. *Études de tracés. Manuel du service*. Montréal. 97 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1979. *Projet Grande-Baleine : Programme de recherches archéologiques*. Montréal. 14 p.
- LAROSE, J.-F. 1993. *Lignes de transport d'électricité 1950-1980 – rapport d'enquête orale*. Préparé pour Hydro-Québec. 45 p.
- LAROSE, J.-F. 1991. *L'électrification de la région montréalaise – Synthèse historique*. 2^e édition. Préparé pour Hydro-Québec. 89 p. et ann.
- LECOURS, J. 1991. *La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec*. Québec. Préparé par Hydro-Québec pour l'Institut canadien des urbanistes et Corporation professionnelle des urbanistes du Québec. Non paginé.
- LÉTOURNEAU, H. 1984. *Éléments environnementaux sensibles à l'implantation d'infrastructures électriques. Guide méthodologique*. Montréal. Hydro-Québec. 51 p. et ann.
- LÉTOURNEAU, H., et A. SIMARD. 1986. *Éléments environnementaux sensibles à l'implantation d'infrastructures électriques. Guide méthodologique*. Montréal. Hydro-Québec. 151 p. et ann.
- MARTIN, LÉONIDOFF, PROVENCHER, LEPAGE ET ASS. 1989. *Effets environnementaux cumulatifs du plan des installations d'Hydro-Québec. Phase 2 : Enjeux environnementaux. Patrimoine et paysages naturels. Patrimoine culturel et paysages bâtis de la vallée du Saint-Laurent*. Préparé pour Hydro-Québec. 76 p.
- PLURAM INC. 1992. *Inventaire du patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec. Région Maisonneuve : Postes. Volume 1 : synthèse et évaluation. Volume 2 : dossiers d'inventaire, postes mis en service 1901-1946. Volume 3 : dossiers d'inventaire, postes mis en service 1947-1960. Volume 4 : dossiers d'inventaires, postes désaffectés*. Préparé pour Hydro-Québec. 4 vol.
- PLURAM INC. 1991. *Inventaire du patrimoine bâti et technologique d'Hydro-Québec. Région Montmorency. Volume 1 : synthèse et évaluation. Volume 2 : dossiers d'inventaire – centrales et postes. Volume 3 : vestiges de centrales*. Préparé pour Hydro-Québec. 3 vol.

Autres sources

- ARKÉOS INC. 1981a. *Étude de potentiel et inventaire archéologique sur le tracé des 4e et 5e lignes : Tronçon Chibougamau-Chamouchouane, RTBJ (Nouvelles variantes) : Liste des diapositives*. Préparé pour Hydro-Québec. Montréal. 64 diapo.
- HYDRO-QUÉBEC. 2012a. *Démantèlement de la ligne de transport Sorel–Berthier – Témoignage*. # 2012S018, bobines 1 à 3.
- HYDRO-QUÉBEC. 2012b. *Éléments de tournage – démantèlement du vieux bâtiment de commande au poste Saint-Maxime*.
- HYDRO-QUÉBEC. 2008. *Éléments de tournage – démantèlement d'un disjoncteur au poste Bryson*. Montréal. Hydro-Québec.

Autres références essentielles

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL (AQPI). 2002. *Découvrir le patrimoine industriel, guide d'introduction et d'intervention*. Montréal. AQPI. 31 p.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL (AQPI). 1993. *Le patrimoine industriel : une bibliographie*. Montréal. AQPI. 165 p.
- CANADA, PARCS CANADA. 2010. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Deuxième édition. Ottawa. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. 288 p.
- FLEURY, J.-L. 1999. *Les courreurs de lignes – L'histoire du transport de l'électricité au Québec*. Montréal. Éditions Stanké. 507 p.
- FLEURY, J.-L. 1991. *Une ligne et des hommes : une histoire de la Cedars Rapids Transmission*. Montréal. Libre Expression. 127 p.
- FONDATION DE L'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE. 2004. *Métamorphose de l'électricité*. Norma Éditions. 223 p.
- HOGUE, C., A. BOLDUC et D. LAROUCHE. 1978. *Québec, un siècle d'électricité*. Montréal. Libre Expression. 406 p.
- NEGRU, J. 1990. *Le siècle de l'électricité. Histoire illustrée de l'électricité au Canada*. Ottawa. Association canadienne de l'électricité. 118 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (MAC). 1984. *Guide de référence archéologique pour la réalisation des études d'impact sur l'environnement relatives aux aménagements linéaires et ponctuels*. Québec. MAC. 9 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (MAC). 1983. *Guide explicatif de la procédure et des exigences relatives à une demande de permis de recherche archéologique au Québec*. Québec. MAC. 7 p. et ann.



www.hydroquebec.com

2013E0789-6